

**FICHE ACTION N°5 - ENGAGEMENTS SOCLE**  
**STRATEGIE PAUVRETE 2019-2021**

Thème de la contractualisation	<b>Appui au processus d'orientation et de contractualisation</b>
Intitulé action	Une orientation et un parcours adapté pour chaque bénéficiaire
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conforter le dispositif d'orientation actuel et l'optimiser</li> <li>▪ Renforcer l'information des bénéficiaires du RSA sur leurs droits et devoirs</li> <li>▪ Conforter et renforcer l'offre d'accompagnement (orientation / réorientation) pour permettre un accompagnement adapté pour chaque bénéficiaire</li> <li>▪ Fluidifier et accélérer les traitements (orientations, réorientations et contractualisation) par une dématérialisation des supports et des échanges d'information</li> <li>▪ Proposition / positionnement sur une action d'insertion</li> </ul>
Date de mise en place de l'action	<p>Progressivement (lancement des chantiers), pour chaque bénéficiaire du RSA, dès l'entrée dans le dispositif mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'une orientation des bénéficiaires dès la notification du droit : 2020</li> <li>▪ D'un accompagnement adapté et formalisé dans un contrat : 2020</li> <li>▪ D'un parcours incluant un accompagnement et/ou une action (insertion, formation...) dans les premiers mois suivant son orientation : 2020</li> </ul>
Durée de l'action	En continu avec une progression pour la contractualisation et la mise en parcours par le biais d'actions
Partenaires et co-financeurs	<p>Le Département,          La Caf, la Msa, (instruction du droit et accompagnement social)          Pôle emploi (accompagnement, parcours)          CCAS (accompagnement social)</p>

Budget détaillé 2019 – 2022	<p><b>Part État dédiée en 2019 : 111 663,80 €</b></p> <p><b>Dépenses 2019 : 858 033 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouvellement et diversification des appels à projets d’accompagnement social et socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, incluant des publics spécifiques: <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ <b>Appel à projet 2019 travailleurs indépendants : 187 898 € / an</b></li> <li>↪ <b>Appel à projet 2019- 2020 migrants : 340 000 € / an (dont cofinancement FSE inclusion)</b></li> <li>↪ <b>Appel à projet 2019 gens du voyage : 99 135 € / an</b></li> <li>↪ <b>Cahier des charges référence sociale 2019 : 231 000 € / an</b></li> </ul> </li> </ul> <p><b>Dépenses 2020 et années suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ingénierie de parcours pour l’accélération et la généralisation de l’orientation et le suivi de la contractualisation avec rappels :</li> <li>▪ Développement, adaptation et ouverture aux partenaires (référents RSA) du système d’information pour la dématérialisation</li> <li>▪ Renouvellement et ajustement des appels à projets pour la délégations de l’accompagnement avec une prise en compte de publics spécifiques</li> </ul>
Action financée FAPI	Non
Objectifs et progression	Cf tableau ci-dessous
Déclinaisons opérationnelles	<p><b>Au niveau de l’organisation et du système d’information</b></p> <p>Réaffirmation et optimisation du dispositif d’orientation tel que mis en place en 2009 et réaffirmé dans la convention cadre relative au droit à l’orientation et à l’accompagnement des BRSA (guides et référentiels à destination des publics et organismes référents).</p> <p>Généralisation du suivi des parcours (avec rappels aux obligations)</p> <p>Dématérialisation des formulaires, procédures et circuits de transmission et de communication avec les bénéficiaires du RSA (confirmation rdv et transmission d’infos et opportunités par sms/@) et les référents concernant l’orientation et la contractualisation</p> <p>Mise à disposition auprès des référents RSA du système d’information relatif au suivi des bénéficiaires du RSA (sous réserve législation RGPD)</p> <p><b>Au niveau de l’accompagnement</b></p> <p>Renouvellement et adaptations des conventions pour la délégation de l’accompagnement emploi et social de publics spécifiques pour tenir compte des besoins (quantitatif et qualitatif)</p>

### Objectifs et progression

Indicateur	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'orientation	95%	96%	97%	97% +/- 3% = flux entrants	97% +/- 3% = flux entrants
Taux d'orientation des bénéficiaires du RSA soumis aux droit et devoirs dans un délai d'un mois suivant la notification OP	Indicateur non calculé ni suivi	Calcul de l'indicateur et suivi	90%	95%	100%
Taux de contractualisation des bénéficiaires du RSA orientés ou avec action de rappel en cas de non-respect	83%	85%	Objectifs et trajectoire à définir une fois l'indicateur connu et stabilisé		
Taux de contractualisation des bénéficiaires du RSA orientés dans un délais de 2 mois suivant l'orientation ou avec action de rappel en cas de non-respect	Indicateur non calculé ni suivi	Calcul de l'indicateur et suivi	Objectifs et trajectoire à définir une fois l'indicateur connu et stabilisé		

## Parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA (processus actuel)

### Instruction – Orientation – Contractualisation - Actions

